

DELIBERATION N° 13 - RENOVATION DU REVETEMENT DE SOL SPORTIF DE LA SALLE MARIE MARVINGT - LANCEMENT DE L'OPERATION ET DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : M. KIELISZEK

La ville de Ludres dispose d'une salle sportive "la salle Marie Marvingt", construite en 1982, accueillant le SIS de Nancy (Syndicat Intercommunautaire Scolaire - Collège Jacques Monod) et de nombreuses associations de la ville.

Le sol sportif de cette salle (résine) âgé de plus de 30 ans nécessite une rénovation de mise en conformité. En effet, des fissures du revêtement apparaissent au niveau des joints de fractionnement et autour des réservations. Il est donc opportun que la Ville de Ludres décide d'engager un programme de rénovation.

L'objectif de ces travaux est de rénover le sol sportif pour accueillir dans les meilleures conditions tous les utilisateurs :

- le SIS, premier utilisateur (5 jours sur 7 de 8h à 17h) ;
- les associations ludréennes (5 jours sur 7 de 17h à 23h30) ;
- les compétitions (basket, tennis de table, judo, etc.) les week-ends.

L'ensemble des travaux s'intégrera dans une démarche de Développement Durable, en tenant compte des impératifs techniques de chaque utilisateur.

A ce stade, le montant de l'opération est estimé à 90 000 € HT et comprend notamment :

- la pose d'un sol sportif doté de capacité amortissante et de résistance au poinçonnement ;
- la mise en place d'une main courante ;
- les traçages et sujétions correspondants en périphérie de l'aire de jeux.

Le type de revêtement à mettre en place intégrera les contraintes et spécificités des principaux utilisateurs, notamment les scolaires.

Le mode de désignation des titulaires du marché de travaux sera passé sous la forme d'un marché à procédure adaptée (MAPA) conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Ce projet sera essentiellement financé par autofinancement et par des subventions auprès de partenaires extérieurs (Conseil Général, SIS, Centre National pour le Développement du Sport, Monsieur le Député au titre de sa réserve parlementaire, etc.).

Compte tenu de la reprise des cours du collège le 2 septembre 2014 et de l'occupation importante de cet équipement, il est nécessaire d'exécuter ces travaux en juillet pour être opérationnel à la rentrée scolaire suivante.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'approuver ce projet et de lancer l'opération de rénovation du revêtement de sol sportif de la salle Marie Marvingt ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à faire toutes les démarches de demandes de financement auprès de partenaires extérieurs potentiels, à Monsieur le Député de la circonscription, Hervé FERON, au titre de sa réserve parlementaire, et à accepter les différentes subventions accordées.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2014.